

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2204

présenté par
M. Nogal

ARTICLE 17

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Mise en cohérence législative : le présent amendement supprime une phrase figurant déjà à l'alinéa 14 de l'article et qui est donc redondante.